

## **L'exécution des sentences arbitrales dans le monde arabe**

Le recours à l'arbitrage s'est imposé au fil des années comme le mode alternatif privilégié de règlement des différends commerciaux et d'investissements internationaux.

Réputé pour être une juridiction rapide et flexible, l'arbitrage rassure les parties à un litige par sa faculté à dépasser les particularismes juridiques des législations nationales en leur offrant le choix de désigner les arbitres qu'ils souhaitent et le droit auquel ils veulent se soumettre.

Des avantages qui incontestablement permettent de trancher un différend selon une procédure adaptée aux particularismes économiques, culturels et juridiques des parties, et selon les règles du droit choisi.

Aujourd'hui, l'importance des investissements étrangers dans le monde amplifie encore la portée de ce mode de règlement des différends au point qu'il est solennellement affirmé par certaines hautes juridictions étatiques.

Mais, si les règles de l'arbitrage sont aujourd'hui connues et codifiées et ses grands principes adoptés par une plus large majorité, l'exécution de la sentence arbitrale elle-même reste encore confrontée à des règles et des mécanismes strictement étatiques, souvent méconnus ou ignorés à commencer par les arbitres eux-mêmes.

C'est pourquoi le compte rendu du récent colloque organisé sur ce sujet par le Centre de Médiation et d'Arbitrage de la Chambre de Commerce Franco-Arabe, est particulièrement intéressant dans la mesure où il permet d'appréhender cette démarche qui diffère d'un pays à un autre, de mettre la lumière sur cette phase importante du règlement des différends pour pointer les blocages juridiques, institutionnels ou culturels quand ils existent et de préciser les différences de l'exequatur en droit marocain, aux Emirats Arabes Unis, ou encore en Egypte,

**Le compte rendu est à consulter dans notre base « Ressources documentaires », rubrique, Divers, international, documents, dossiers, études et analyses, Chambre de Commerce Franco-Arabe (CCFA).**